

Request for Inspection (French)

Mardi, le 27 Janvier 2015

**COLLECTIF DES PERSONNES VICTIMES
DE L'EROSION COTIERE TOGO(CPVEC)**

BP : 4180 Lomé-TOGO
erosioncotiertogo.skyrock.com
Tél. +228 90 30 30 03

A

Monsieur le président de
L'INSPECTION PANEL.

Objet : plainte

Monsieur le président

Nous Personnes victimes d'érosion côtière avons l'honneur de venir très respectueusement vous informer que suite aux travaux de constructions qui se réalisent au port de Lomé nous les riverains sommes victimes d'amplification d'érosion côtière. Malgré tous nos parcours de revendication de droits auprès des responsables de la dite projet à savoir IFC, Bolloré ; Etat TOGOLAISE ; nous n'avons pas une suite favorable au contraire l'intimidation.

Effet les études ont montrées que après la construction du premier quai (dans les années Soixante la mer, avançait de un à sept mètres chaque années et à partir de deux mille douze ce sont les dizaines de mètres de nos terres qui rentrent dans la mer chaque mois), raisons pour lequel nous accusons les auteurs de se projet d'être l'auteur d'amplification d'érosion côtière. En juin juillet aout deux mille douze la mer s'est avancé de soixante mètres ce qui a causé d'énormes dégâts matériels comme les logements de fortune ; plantation de cocotiers les espaces de loisir notamment OBAMA BEACH; les cimetières ; les fétiches dans les villages comme : BAGUIDA plage AVEPOZO, KPOGAN AFIDEGNIGBAN AGBAVI GBODJOME DEVIKEME ALIMANGNAN AGBEDRAFO KPEME et EDO KODJI .

Après ETAT a travers le ministre des affaires sociales a débloqué une somme de deux cent quarante mille cfa pour treize personnes sinistrées de Baguida plage et ils sont partis faire les constat dans les autres villages mais sans soutiens financiers ni moraux ; Décembre deux mille Douze, deuxième vague sinistrés et en deux mille treize nous avons enregistré trente neuf logements de fortune qui est affectée par érosion côtière .

Janvier deux mille douze nous avons créé le collectif des personnes Victimes d'érosion côtière pour défendre nos droits. Les résultats de plusieurs réunions entre nous les riverains et certains professeurs d' Université de Lomé ont permis d'avoir une idée sur la disparition rapide de nos habitations. Certaines jeunes

victimes ont qualifié ce projet du troisième quai comme un esclavage modernisé, d'autre propose par les voix légale. Comme le TOGO est un Etat de droit et l'IFC partenaire financier est une branche de la banque mondiale qui multiplie beaucoup d'effort pour restaurer la démocratie, égalité de droits modernisation de notre justice a reçu un requête de notre collectif du 24 MARS 2014 par le représentant résident de la banque mondial bureau TOGO et quelque jours la banque nous appelé pour une discussions sur notre dossier .Nous somme reçu par Mr Koffi HOUNKPE spécialiste en Gestion des risque de catastrophes, Phd employé à la banque Mondial et la réunion a duré vingt sept minutes , les conclusion (*avancé de la mer de ses deniers temps est une cataphote naturelle*) dit Mr HOUNKPE et compris le monde entière, si nous voulons avoir éclaircissent prenez contacte avec le ministère environnement spécialement avec Mr Mourou point focal des risques et catastrophes au Ministère de l'Environnement. On a évoqué aussi les résultats d'études impact environnemental des travaux qui se réalises au port autonome de Lomé ; tans que partenaire financier sa réponse c'est toujours le ministère de l'Environnement qui est le mieux placé pour nous répondre. Apres des mois sans nouvelles sur notre dossier, deuxième lettre du collectif qui a pour objet PREAVIS de Sit-in devant le bureau de la Banque Mondiale à Lomé. Sans mentis nous avons eus une suite par téléphone à vingt huitième jours après le dépôt ; suivi de la deuxième réunion au siège de banque mondial au TOGO et ses résultat ; Une réunion qui dois commencer a quinze heure GMT au Togo comme convenu. Contre tenu des charge du représentant résident c'est à seize trente neuf qu'on a commencé et on a terminée a dix neuf heure douze minute. La il y a questions sur le fonctionnement d' IFC et IDA tous membre de la banque mondial et nous avons soulevé une assise avec les responsable projets de IFC.

Apres quelque jour nos frères de la diaspora qui sont au courant de la situation nous ont conseillé de prendre contacte avec votre institution l'INSPECTION PANEL.

Et le seize septembre deux milles quatorze par une lettre nous avons sollicité encore une rencontre avec le responsable IFC et une nouvelle étude impact environnemental sur ce projet. Et c'est a ce moment que le représentant résident de la banque mondial bureau TOGO nous a répondu par une lettre qu' il a transmis notre requête au IFC et le groupe de la banque mondial fait les efforts pour trouver une solution à notre problème . Notons que début septembre deux mille quatorze La représente régional de IFC nous a répondu qu'il a reçu notre courrier mais qu'il décline ses responsabilités sur ce projet ses raisons : *"Vos lettre font référence aux impacts du projet de construction 3^{ème} quai au Port autonome de Lomé. Vous voudrez bien noter que le développement de cette infrastructure portuaire n'est pas une partie constituante du portefeuille de projets financé par la Banque Mondiale. Le seul projet de développement portuaire auquel IFC (la Société Financière Internationale qui est la branche de*

la Manque mondiale qui finance les projets du secteur privé) est associée est le terminal à conteneurs de Lomé dont les travaux de construction ont débuté le 26 novembre 2012." Le projet pour laquelle a mis l'argent est le port à conteneurs. Le collectif à démentir que le projet du port à conteneurs est un projet qui est lié au troisième quai et après IFC est resté sans nouvelle.

NB : nous avons assisté à une réunion au ministère de l'environnement qui déclare que la construction du troisième quai n'a pas eu les impacts négatifs sur nous les riverains devant plusieurs chefs du village Victime.

Un proche de la fondation Bolloré dit : même si Bill Gate perd les procès similaires en Europe ce n'est pas la fondation BOLLORE en Afrique.

Nous déplorons la lenteur sur notre dossier par le bureau de la banque mondiale au Togo sans institution mondiale et apolitique.

Conclusion

Nous prions au conseil d'administrations l'INSPECTION PANEL d'ouvrir une enquête sur notre dossier personnes victimes d'érosions côtière au Togo.

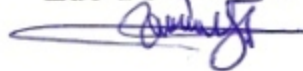
Ses conséquences seront très lourdes pour les riverains qui n'ont pas d'habitations, ni le travail peuvent générer un danger public de demain comme exode rural, vols.....

Ci joins

- Lien accès aux photos à témoin (erosioncotiertogo.skyrock.com)
- Un dialogue au représentant de la banque mondiale bureau Togo
- Un dialogue à la représentante régionale de l'IFC
- CD de Reportage sur l'érosion avec les chefs du village victime.

Ont signé pour le collectif

Edo TONOUDO



Mawuto ABBEY

Amévi TAY



Collectif des Personnes
Victimes de l'Erosion
Côtière (CPVEC)

A
Monsieur le Président Résident
de la Banque mondiale au
Togo.

Objet : Préavis de Sit-in

Monsieur le représentant,

Nous venons par la présente lettre vous rappeler que suite à notre lettre du 27 Mars 2014 vous aviez accordé une audience mardi le 08 Avril 2014 à 15heures.

Au cours de nos échanges, des promesses de revoir notre situation nous ont été faites de votre part. Mais depuis lors vous n'avez pas tenu vos engagements, ce qui rend très difficile notre situation au jour le jour.

Nous vous prions de prendre toutes les dispositions afin d'inviter les responsables du collectif pour une assise sincère qui doit définir les conditions de dédommagement.

Nous voudrions, vous préciser qu'à défaut de cette invitation dans les plus brefs délais, le collectif se trouverait dans l'obligation d'organiser des sit-in devant votre bureau.

NB : Comme Togo est un Etat de droit nous passerons par toutes les voies légales pour rentrer dans nos droits. Nous rappelons à la banque mondiale de respecter ces propres règles sur le projet de construction du troisième Caire.

En vous remerciant de l'intérêt que vous accorderez à notre demande, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Représentant Résident, l'expression de notre considération à votre égard.

Pour le collectif

Edo Tonoudo

Abbey D. Mawuto

Tay Amegi

Baguida, le 1^{er} Août 2014

**Collectif des personnes
Victimes d'érosion côtière
Cél : 00228 90 30 30 03**

**A
Monsieur le Représentant
Résident de la Banque Mondial
Bureau TOGO**

**Objet : Lettre de relance des Personnes
Victime d'érosion côtière.**

Monsieur le Représentant,

Nous, personnes victimes d'érosion côtière de 2012 à ce jour, venons par votre intermédiaire demander une nouvelle étude d'impact d'environnement sur le projet de la construction du 3^{ème} quai, qui a amplifié l'érosion sur le côté Est du projet.

Considérant que dans les années soixante à quatre vingt la mer avance de 1m à 7m et que dans ces derniers temps, ce sont les dizaines de mètres de nos terres qui rentrent dans la mer chaque mois, ce qui cause beaucoup de pertes chez la population riveraine. A savoir : champ des cocotiers, logements, espace de loisir, cimetière ... En effet nous révoquons la 1^{er} étude d'impact d'environnement de la dite projet qui n'a pas impliqué la population riveraine du côté Est du Port raison pour laquelle nous demandons une autre étude qui va impliquer les villages sauvagement envahis par la mer.

Dans l'attente d'une suite favorable, nous vous prions d'agréer Monsieur le Représentant, l'expression de nos sentiments distingués.

Ci-joint :

- Quelques photos
- Ampliation aux intéressés



Ont Signé pour le collectif

Edo TONOUDO

ABBEY Mawuto

TEY Amévi

Baguida, le 1^{er} Août 2014

Collectif des personnes
Victimes d'érosion côtière
Cél : 00228 90 30 30 03

A
Monsieur le Représentant
Résident de la Banque Mondiale
Bureau TOGO

Objet : Lettre de relance des Personnes
Victime d'érosion côtière.

Monsieur le Représentant,

Nous, personnes victimes d'érosion côtière de 2012 à ce jour, venons par votre intermédiaire demander une nouvelle étude d'impact d'environnement sur le projet de la construction du 3^{ème} quai, qui a amplifié l'érosion sur le côté Est du projet.

Considérant que dans les années soixante à quatre vingt la mer avance de 1m à 7m et que dans ces derniers temps, ce sont les dizaines de mètres de nos terres qui rentrent dans la mer chaque mois, ce qui cause beaucoup de pertes chez la population riveraine. A savoir : champ des cocotiers, logements, espace de loisir, cimetièrre ... En effet nous révoquons la 1^{er} étude d'impact d'environnement de la dite projet qui n'a pas impliqué la population riveraine du côté Est du Port raison pour laquelle nous demandons une autre étude qui va impliquer les villages sauvagement envahis par la mer.

Dans l'attente d'une suite favorable, nous vous prions d'agréer Monsieur le Représentant, l'expression de nos sentiments distingués.

Ci-joint :

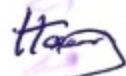
- Quelques photos
- Ampliation aux intéressés

Ont Signé pour le collectif

Edo TONOU DO

ABBEY Mawuto

TEY Amévi



Handwritten purple and red ink notes and stamps on the right side of the page, including a vertical stamp with the number '0480780' and other illegible markings.



BANQUE MONDIALE
Bureau du Togo

N/Réf. : BS/KH/250/14

Lomé, le 18 août 2014

Collectif des Personnes
Victimes d'érosion côtière

Lomé, Togo

Objet : Votre lettre de relance en date du 1^{er} août 2014.

Mesdames/Messieurs,

Nous accusons réception de votre lettre ci-dessus citée en objet, sollicitant une nouvelle étude d'impact environnemental sur le projet de la construction du 3^{ème} quai, et vous en remercions.

Y faisant suite, nous vous informons que la réalisation des études d'impact sur l'environnement des projets, sous financement du Groupe de la Banque mondiale, est de la Responsabilité du Gouvernement, plus précisément du Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières. Nous vous suggérons de bien vouloir vous adresser audit Ministère.

En espérant que vous trouverez une suite favorable à votre requête, nous vous prions de croire, Mesdames/Messieurs, en l'assurance de notre considération distinguée.

BANQUE MONDIALE
BUREAU DE LOMÉ
Représentant Résident
LOMÉ
TOGO

Koffi K. Hounkpè
Représentant Résident p.i.



BANQUE MONDIALE
Bureau du Togo

N/Ref : EHL/KH/306/14

Lomé, le 3 octobre 2014

Au
Collectif des Personnes Victimes de
l'Erosion Côtière (CPVEC)

Lomé

Objet : *Votre lettre en date du 16 septembre 2014*

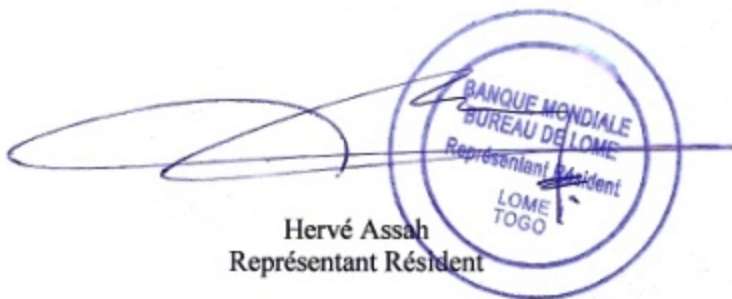
Mesdames/Messieurs,

Nous accusons réception de votre lettre en date du 16 septembre 2014, relative aux problèmes de l'érosion côtière dont les populations sont victimes, et vous en remercions.

Le Bureau de la Banque mondiale à Lomé, a transmis votre requête à la Société Financière Internationale (IFC), et vous rassure de l'intérêt que le Groupe de la Mondiale porte à ce problème.

Nous vous prions de croire, Mesdames/Messieurs, en l'assurance de notre parfaite considération.

Hervé Assah
Représentant Résident



**IFC****International
Finance Corporation**
WORLD BANK GROUP*The Country Manager**Benin, Burkina Faso, Ghana, Guinea, Niger, and Togo*

Accra, le 29 octobre 2014

Collectif des personnes victimes de l'érosion côtière
B.P. 4180
Lomé, République du Togo

Objet : Lettres du Collectif des personnes victimes de l'érosion côtière adressées à la Banque Mondiale

Mesdames et Messieurs,

Nous faisons suite à vos lettres du 24 mars, du 1^{er} août et du 16 septembre 2014 adressées au Représentant Résident de la Banque Mondiale à Lomé, Togo, au nom des victimes d'érosion côtière de juin 2012 à ce jour.

Nous tenons d'abord à vous confirmer que nous sommes attentifs à vos préoccupations car l'érosion côtière est un phénomène qui affecte notamment les populations les plus vulnérables, non seulement au Togo mais également à l'échelle régionale et globale. Vos lettres font référence aux impacts du projet de construction du 3^{ème} quai du Port Autonome de Lomé. Vous voudrez bien noter que le développement de cette infrastructure portuaire n'est pas une partie constituante du portefeuille de projets financés par la Banque Mondiale. Le seul projet de développement portuaire auquel IFC (la Société Financière Internationale qui est la branche de la Banque Mondiale qui finance les projets du secteur privé) est associée est le terminal à conteneurs de Lomé dont les travaux de construction ont débuté le 26 novembre 2012.

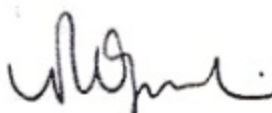
Conformément aux objectifs de la stratégie complète de réduction de la pauvreté et dans le cadre de la mise en œuvre de la politique sectorielle en matière de transport maritime, le Gouvernement togolais a signé le 15 décembre 2008 une convention de concession avec la société Lomé Container Terminal SA (LCT) pour la conception, le financement, la construction, la gestion et l'exploitation d'un terminal à conteneurs dans le domaine portuaire. Ce projet relève des autorités du Port Autonome de Lomé et a fait l'objet d'une étude d'impact environnemental et social détaillée pour laquelle un Certificat de conformité environnementale a été émis le 22 octobre 2010 par le Gouvernement togolais, par le biais de sa Direction de l'environnement qui a le contrôle de son application.

L'étude d'impact environnemental et social détaillée a été réalisée en conformité avec les lois nationales et les Normes de performance environnementales et sociales d'IFC qui nécessitent, entre autres, l'implication des personnes affectées par le projet dans le cadre de consultations publiques et la mise en œuvre d'activités de développement visant la restauration des moyens d'existence.

Etant donné que la problématique liée à l'érosion côtière est d'une portée nationale et transfrontalière, ces conséquences ne sauraient être atténuées que par une seule organisation ou par un seul projet mais plutôt par un ensemble d'acteurs dont l'action doit être coordonnée sous l'égide du Gouvernement togolais, qui est la seule instance souveraine en la matière. Nous vous recommandons ainsi de formuler votre requête auprès du Gouvernement togolais par l'entremise du Ministre des Travaux Publics et des Transports. De notre côté, nous allons informer parallèlement le Ministre de votre démarche.

Nous vous remercions sincèrement pour l'intérêt que vous portez à la cause des victimes d'érosion côtière et nous vous encourageons à privilégier une approche coordonnée favorisant une communication directe avec le Gouvernement togolais qui est l'instance souveraine face à cette problématique.

Veuillez accepter, Messieurs, Mesdames, l'assurance de notre parfaite considération.



Ronke Amoni Ogunsulire
Représentante Régionale

Ampliation : Ministre des Travaux Publics et des Transports, Togo
Ministre de l'Environnement et des Ressources Forestières, Togo
Ministre de l'Economie et des Finances, Togo
Ministre de la Planification du Développement et de l'Aménagement du
Territoire, Togo
Directeur Général, Port Autonome de Lomé, Togo
Directeur Général de l'ANGE, Togo
Directeur de l'Environnement, Togo
Coordonnateur de la Plateforme Nationale pour la Réduction des Risques de
Catastrophes, Togo
Directeur Banque Mondiale, Togo
Représentant Résident Banque Mondiale, Togo
Chargé d'investissement, Société financière néerlandaise pour le développement
(FMO)
Chargé d'investissement, Banque africaine de développement (BAD)

Mardi, le 04 Novembre 2014.

**Collectif des personnes
Victimes d'érosion
Côtières Togo (CPVEC)
Erosioncotiertogo.skyrock.com
Tél : +228 90 30 30 03**

**A
Madame la Représentante
Régional de L'IFC S/C
Mr le Représentant Résident
de la Banque Mondiale
Bureau Togo**

Objet : Réponse de la lettre de 29 Octobre 2014.

Madame,

Nous avons bien reçu votre lettre du 29 Octobre 2014 et nous vous en remercions. En effet, dans nos lettres, nous avons bien noté que dans les années quatre vingt la mer avançait de 1 à 7mètre par ans mais a partir de 2012 ce sont les dizaines de mètre de terrain qui rentre chaque mois dans la mer, c'est pourquoi nous s'accusons les responsables de la construction du 3° quai d'être l'auteur de l'amplification de l'érosion côtière surtout que nous les riverains ne sommes pas associés à l'étude d'impact environnemental.

Nous savons que c'est la locomotive qui tire les wagons donc le projet du Port à conteneurs est un projet qui est lié au 3 e quai.

Nous vous confirmons que ce qui se passe chez nous est très très déplorable c'est pourquoi nous vous prions d'appliquer votre règlement sur ce projet comme vous aviez faire pour d'autre projet réalisés au Togo (GAZODUC) évitons l'exode rural. Malgré les efforts de nos autorités à la recherche des partenaires Financiers et Techniques pour freiner l'avancer de la mer ce mal qui avance toujours.

Conclusion : nous vous prions de demande une autre Etude d'impact environnemental et une rencontre avec le responsable du projet IFC en fin d'éclairé d'avantage.

Tout en vous remerciant pour les nombreux projets de développement durable que vous ne cessez de réaliser dans notre pays le Togo et comptant sur Votre bonne collaboration, nous vous prions de recevoir, Madame La Représentante, l'expression de notre considération à votre égard.



Ont signé pour le collectif

Mr Edo TONOUDO

Mme ABBEY D. Mawuto

Mr TAY Amevi

Hay

Mercredi, le 16 Février 2015.

**Collectif des personnes
Victimes d'érosion
Côtières Togo (CPVEC)
Erosioncotiertogo.skyrock.com
Tél : +228 90 30 30 03**

**A
Monsieur le Président
d'Inspection Panel d'USA**

Objet : Information.

Monsieur le Président,

Nous personnes victimes d'érosion côtière vous remercie d'abord pour votre appel de la semaine passé malgré votre agenda très chargé. Nous donnons quelque argument sur la liaison entre le projet Port à conteneur et le 3^e quai.

En effet les deux projets utilisent certains matériels en commun exemple : Pompe sable.

Le Port a conteneur à mis les digues pour avoir l'eau profonde et aider les gros navires de s'accoster.

Selon les informations recueillir sur le chantier le Port à conteneur est un grand Port qui va nourrir le petit Port de l'Afrique de l'Ouest. Ca a un rôle comme le 3^e quai et on peut dire que c'est la 4^e quai. Si le 3^e quai a eu l'impact négatif sur les riverains le Port a conteneur aussi.

Donc nous prions à Mr le Président d'Inspection Panel d'envoyer un Expert indépendant sur le chantier afin de voir la responsabilité de chacun.

Tout en vous remerciant pour les nombreux projets de développement durable que vous ne cessez de réaliser dans le monde entier et comptant sur votre bonne collaboration, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Président d'Inspection Panel, l'expression de notre considération à votre égard.

Ont signé pour le collectif

Mr Edo TONOUIDOU

Mme ABBEY D. Mawuto

Mr TAY Amevi



BANQUE MONDIALE

Bureau de Lomé, Togo.

Liste de présence à la vidéoconférence sur l'érosion côtière

Lomé le 02/07/2014

No	NOMS ET PRENOMS	INSTITUTION	FONCTION	EMAIL ET TELEPHONE
01	Jéréemie GADDAH	Collectif des personnes victimes de l'érosion côtière.	Rapporteur du chef	93 04 25 70 jeremie.gadah@palwo.fr
2	Tegbé Agbavi K. Koffi	1 1	Étransitaire	90226622
3	T. Nou DO EAO	Respmble ongi	Président	9018-1616
4	ESSOKASSI B. Nanglibe'	Président ASCU. Deser-uns TOGO	Déclarant au dossier	90104074
5	Folly. CAH EWOÉ	Secrétaire de chef de Kpémé	Commerçant	90.18.70-91
6	Hme HOUSSAKOR Ayélé	Enseignant de l'école Kpémé	Enseignant	92 46 46 36

